



# Loi Travail :

## « la loi El Khomri n'est qu'une séquence »

Sections RENAULT

N° 58

11 juillet 2016

**Intervention du SM-TE du 5 juillet 2016 portée par Olivier Debesse**

[http://www.travaillonsensemble.org/d01-sections/0001-renault-guyancourt/audio/SM-TE\\_58\\_Prise-de-parole-du\\_5-juillet-2016.mp3](http://www.travaillonsensemble.org/d01-sections/0001-renault-guyancourt/audio/SM-TE_58_Prise-de-parole-du_5-juillet-2016.mp3)

Le 9 juin 2016, ici même dans le hall de la Ruche, Fabien Gache, délégué syndical central chez Renault pour la *Confédération Générale du Travail*, disait ceci à propos de la loi travail. Je cite : « On est dans la standardisation du moins disant social à l'échelle planétaire. Or la loi El Khomri, c'est une *séquence*, tout simplement. Pour les multinationales aujourd'hui, le droit de chacun des pays est un obstacle à l'augmentation des marges ». Fin de citation.

Certains, parmi les salariés ayant pris leurs dispositions pour recevoir les publications du SM-TE et se tenir informés de ses prises de position, s'étonnent, le mot est faible, d'une convergence et d'une unité d'action des militants du SM-TE avec ceux des syndicats CGT et SUD du Technocentre.

Parce que le SM-TE est **contre** la loi travail, il m'a été demandé si ce nouveau syndicat est de gauche. Une militante de *Lutte Ouvrière* m'a aussi demandé si le SM-TE est d'extrême gauche. Récemment, une salariée de Renault tenait absolument à savoir si le SM-TE est « de droite » ou « de gauche ».

Un syndicat se doit de représenter et défendre **tout** salarié, **en tant que salarié**, sans tenir compte de ses options politiques ou autres, réelles ou supposées, **et de faire respecter le droit**. C'est en tout cas la ligne de conduite du SM-TE.

Mais, pour autant, que signifient en 2016, ces catégories : « droite » et « gauche » ?

Certains s'étonnent qu'un gouvernement de gauche puisse vouloir imposer, sans discussion, sans passer par le vote de l'Assemblée Nationale, contre l'avis de la majorité des confédérations

syndicales, des salariés, et de la population, une loi travail qui va poursuivre la déconstruction des acquis.

Ces acquis ont été obtenus, de hautes luttes, à partir de la loi de 1884 autorisant la création des syndicats, jusqu'à la *Constitution* de 1946 garantissant à tout travailleur divers droits, notamment, celui de participer à la gestion des entreprises.

Je place le début de cette déconstruction des acquis en 1950, par la loi sur la représentativité syndicale qui

inscrit, dans le code du travail, le nom des cinq confédérations syndicales représentatives.

**Extrait de l'intervention du SM-TE du 23 juin portée par Noël Daurian à retrouver sur notre site internet :**

« ... Le syndicat SM-TE, qui ne doit rien aux entreprises parce que financé que par ses adhérents, a la liberté de dire « OUI » aux patrons qui ont le courage d'investir dans les outils de production et qui améliorent l'efficacité et la productivité industrielle et la liberté de dire « NON » à la loi travail qui encourage en réalité la paresse des patrons incompétents ... ».

**La loi sur la représentativité de 2008, abrogeant pour partie la loi de 1950, n'était qu'une séquence préliminaire de la standardisation du moins disant social. La loi de 2008, décidée par un gouvernement de droite préparait celle de 2016, décidée par un gouvernement de gauche.**

Car il y a un point commun entre la loi de 2008 et la loi travail de 2016 qui démontre « une suite dans les idées », de ceux qui « inspirent les lois » dans les domaines économique, financier et social à l'échelle planétaire. Je parle des multinationales.

Les multinationales, qui voient les législations des pays comme autant d'obstacles, aspirent et travaillent à l'unification des législations nationales, toujours au détriment des salariés et des citoyens. Les multinationales ne sont ni « de droite », ni « de gauche ». Elles défendent leurs propres intérêts financiers.

**La loi de 2008 a fait redescendre le lieu principal de la représentativité, de la confédération syndicale au niveau de l'entreprise.** Depuis 2008, ce n'est plus la **confédération** qui est la source de la représentativité, mais la **section syndicale d'entreprise**. Depuis 2008, la représentativité se gagne par les élections professionnelles au comité d'entreprise.

**Vous le savez, la loi travail par son article 2, à l'instar de la loi de 2008, va faire redescendre le lieu principal de la négociation, de la branche (de la fédération), au niveau de l'entreprise.** Le syndicat SM-TE, lors de sa prise de parole du 23 mai 2016 ici même dans le hall de la Ruche, a eu l'occasion de dire, au sujet de l'inversion des normes, que cela pourrait être une bonne chose si les élus du personnel

**Il est toujours important de manifester contre la loi travail et d'en demander le retrait. Sans avoir beaucoup d'illusions pour autant. Mais sans attendre l'issue du bras de fer, il faut dès à présent se préparer à être sous l'empire de la loi travail et, en conséquence, organiser la nécessaire résistance.** Ce qui veut dire, pour chaque salarié, s'affilier au syndicat vers qui va son cœur.

Je le dis à tous, et spécialement aux jeunes salariés : **syndiquez-vous, prenez en main vos intérêts professionnels et votre destinée. Syndiquez-vous, sans tarder ni tergiverser : le temps presse !**

<sup>(1)</sup> Pour accéder aux accords d'entreprise, il suffit de saisir « accord d'entreprise » dans le moteur de recherche *Déclic* ou de suivre le lien : <http://mvr.renault.com/bibliotheque/les-accords-dentreprises/>

étaient négociateurs. Mais vous savez que ce n'est pas le cas : les négociateurs sont les Délégués Syndicaux désignés par les fédérations nationales ou par les confédérations.

**Fait aggravant, les dites fédérations sont sous perfusion du financement des entreprises.**

Si les militants et dirigeants de ces fédérations n'ont pas une vraie culture syndicale, enracinée, qui les protègent des sollicitations « bienveillantes » des financeurs patronaux, il y a véritablement tout à craindre pour la communauté de travail.

Il y a véritablement à craindre si ces financeurs patronaux sont des multinationales, qui en application d'un accord de droit syndical, attribuent des subsides.

J'invite du reste les salariés Renault à consulter sous *Déclic*, l'accord de droit syndical du 23 juin 2000 et ses avenants <sup>(1)</sup> et en particulier, les articles relatifs aux moyens financiers des organisations syndicales représentatives. De ce fait, il ne faut pas s'étonner que, depuis 16 ans chez Renault, un grand nombre de négociateurs n'ont que faire des salariés. Et depuis 16 ans, nombre de valeureux militants syndicaux sont partis à la retraite et n'ont pas été remplacés par une jeunesse ardente.

Du moins, pas encore.

## **Vous adhérez à notre action ? Soutenez-la et devenez membre SM-TE**

Pour permettre au plus grand nombre de se réapproprier le syndicalisme, le syndicat SM-TE s'oblige dans ses statuts à être financé uniquement par ses adhérents pour garantir d'être sous leur contrôle et au service de leur représentation, et s'interdit tout financement d'origine patronale ou politique.

**Bulletin d'adhésion et de soutien :** [www.travaillonsensemble.org](http://www.travaillonsensemble.org) cotisation annuelle : 30 à 50 €.

Contact : 06.98.05.13.80 API : FR TCR LOG 0 52 [sm-te@travaillonsensemble.org](mailto:sm-te@travaillonsensemble.org) [www.travaillonsensemble.org](http://www.travaillonsensemble.org)